

# CROISSANCE ET DÉMOCRATIE CULTURELLE

## QUATRE SCÉNARIOS : PLAN STRATÉGIQUE 2020-2023 DU CHEVAL BLEU

Olivier Croufer, Christian Legrève, Cécile Mormont,  
Jean-Michel Stassen, Isabelle Toussaint

### SOMMAIRE :

- Introduction et contexte des « *Quatre scénarios* »
- Récit « *Differentia* »
- Pour aller plus loin : « *Démocratie culturelle* » & « *Croissance* »

Cette analyse s'inscrit dans la thématique :

**Reconnaissance et émancipation**



Le Centre Franco Basaglia est un dispositif d'analyses et de propositions qui interroge les liens entre la psychiatrie, l'homme et la société. Il invite les citoyens à se préoccuper des souffrances psychiques pour les voir comme des modes de vie qui mettent en difficulté et interrogent les relations dans notre société.

Le Centre Franco Basaglia soutient des pensées critiques, des propositions politiques et des expériences concrètes à partir de trois thématiques de la vie des personnes aux prises avec des souffrances psychiques : 1° la reconnaissance et l'émancipation, 2° l'hospitalité et 3° la justice sociale.

## Introduction et contexte

*Cette fiction a été écrite à plusieurs. Elle anticipe un monde possible dans une dizaine d'années. Préalablement, une quarantaine de personnes impliquées dans des institutions qui se soucient des souffrances psychiques ont nommé des éléments politiques, économiques, sociaux, technologiques, environnementaux et législatifs qu'elles perçoivent comme des défis à relever pour l'avenir. Un groupe de travail a analysé ces éléments de manière à les regrouper en deux variables indépendantes. Deux continuums en tension ont ainsi été nommés : santé mentale versus démocratie culturelle, croissance versus décroissance. Quatre fictions ont été écrites. Celle-ci raconte un monde futur où **la croissance et la démocratie culturelle** sont puissamment investies. On trouvera des références bibliographiques sur des problèmes de ce monde en fin de texte. Cette fiction a ensuite été utilisée comme une des variantes paysagères pour déployer l'un ou l'autre défi stratégique d'une organisation, le Cheval Bleu, qui se soucie et agit dans les situations où la souffrance psychique vient troubler.*

## RÉCIT : DIFFERENTIA

« Je vous en prie, Monsieur Delaive. À vous la parole. Donnez-nous envie de comprendre et d'aller de l'avant. »

Alors Monsieur Delaive se lève, il obtempère aux injonctions du chef, mais avec cette indicible ambition de vaincre les formes convenues par la hiérarchie et les instances de normalisation. Il ne prend donc pas la parole depuis sa place autour de la table de réunion, il ne va pas vers le pupitre de conférence, il ne déclenche pas un projectmovie. Il se positionne debout face à ses collègues, « à cœur ouvert » dit-il déjà, « pour un récit vrai, même s'il s'agit d'une fiction en réalité. Ce récit raconte l'histoire exemplaire de Carine Deconinck. » Monsieur Delaive s'interrompt. Il fait un pas en avant vers son auditoire, il a appris ce geste important qui permet d'exprimer qu'il va à la rencontre de ceux qui l'écoutent. Puis il déroule son histoire avec une diction qu'il a longuement répétée.

*« Chacun avait ses propres souvenirs de la création de la Fondation Entropius. Au fil des ans, un récit mythique s'était peu à peu construit. Insuffisamment subtil, se disait Carine Deconinck, car nous avons mis le voile sur un paradoxe qui faisait partie de notre histoire. Elle se souvenait précisément de sa rencontre avec un des premiers grands mécènes de la Fondation, en décembre 2022. Un homme d'affaires d'Eupen qui avait réussi dans la construction d'habitations. Un homme de terrain, très présent sur ses chantiers, chef d'entreprise certes, mais aussi fondamentalement humain. Il connaissait ses hommes, et les femmes aussi car elles étaient tout de même quelques-unes. Il voulait que ses chantiers soient une expérience de la diversité culturelle. Il avait engagé beaucoup de réfugiés afghans qui arrivaient nombreux à cette époque, mais aussi des jeunes désœuvrés, des gars pas toujours commodes, mais qu'il savait rendre attachants grâce à la culture de solidarité qui irradiait dans ses équipes. Il avait fait à l'époque un don considérable à la Fondation et celle-ci avait magnifié son geste en reprenant comme slogan une phrase de son discours de la cérémonie de donation. La Fondation Entropius était ainsi devenue l'agence qui renforce vos collaborations avec les citoyens du monde entier. Mais Carine*

*Deconinck se souvenait des paroles de son discours au-delà de ce slogan. Cela devait être quelque chose comme cela : les résultats que nous, chefs d'entreprise, devons viser, ce ne sont pas seulement un chiffre d'affaires ou un taux de rentabilité, mais le nombre de collaborateurs culturellement différents que nous engageons dans nos équipes. Cette présentation du défi centré sur le résultat avait aiguisé la perplexité de Carine Deconinck. En termes de démocratie culturelle, elle aurait exprimé les choses différemment. Sa perplexité s'était alimentée des discours et des rumeurs diffusées par les syndicats. Pour les délégués syndicaux, ce patron leur faisait penser à un seigneur moyenâgeux qui a le droit de cuissage sur ses collaboratrices féminines et se donne bonne conscience, ce bon chrétien, en engageant des immigrés ou des personnes fragiles. Personnes qui de toute façon seront très mal payées et facilement évacuables.*

*Six ans après ces événements fondateurs, Carine Deconinck est devenue chef de projet « Récits d'expérience » à la Fondation Entropius. Son équipe est une des plus petites de la Fondation. Elle n'a pas de spécialistes de la statistique dans son équipe, pas d'experts en data management. Elle n'en a pas besoin car ce n'est pas le chiffre qui compte surtout. C'est d'abord la parole, le récit de ce que l'on a vécu, de ce que l'on est en train de vivre. Et cela ne se chiffre pas. Elle se souvient de cette anecdote racontée par Jean Cocteau à propos de son ami Jean Genet qui était un sacré voleur de bouquin. Quand un juge lui demanda un jour s'il connaissait le prix des livres qu'il avait dérobé, Jean Genet lui répondit : « Non, je n'en connaissais pas le prix, Monsieur le juge, mais j'en savais la valeur. » Pour Carine Deconinck, c'est cette valeur qu'il fallait rechercher dans l'entreprise. Les biens et les services produits ont-ils de la valeur et du sens pour chacun des travailleurs ? Ces biens et services parlent-ils de l'identité des personnes, de qui elles sont, de ce qu'elles voudraient produire pour leurs concitoyens qui ne devraient pas être considérés uniquement comme des acheteurs ? Finalement, elle s'est retrouvée assez seule à défendre ce point de vue dans la Fondation. Personne n'était contraire. La directrice valorisait chaque récit publié. Mais Sébastien Driessen était désespérant. C'est le chef de la com. Il inondait les réseaux sociaux des*

résultats de Prostaxis : 6 % de collaborateurs d'origine africaine, un partenariat avec Hélio, l'association santé mentale et emploi de Bruxelles, qui a permis d'engager sept personnes avec des troubles de santé mentale cette année. Mais pas un mot de ce que Prostaxis produisait. C'est vraiment de la m... ce qu'ils font. Mais là-dessus pas un mot. Silence ! Assourdissant ! Et puis dans le bilan, on nous resservait de « l'agence qui renforce vos collaborations avec les citoyens du monde entier ». Non, ça n'avait pas d'allure tout ça. En colère, Carine Deconinck décida ainsi de réunir son équipe et de sortir ses propositions. Elle s'était trop laissé faire. Il fallait qu'elle reprenne la main sur la com.

La réunion commença par un brainstorming sur la communication, toutes les idées au départ étaient bonnes. Mais il a très vite fallu faire un tri ! C'est à ce moment-là qu'elle s'est rendu compte que tous n'avaient pas la même vision du travail de la Fondation. Après de longues discussions, le temps de midi arriva à la plus grande joie des gourmands. Les moments informels semblaient plus riches pour discuter librement. Adèle trouvait que nous devons affirmer cette nouvelle ère d'entreprises, celles qui mettent en avant la qualité des relations et de la diversité culturelles. La vraie richesse c'est de partager nos valeurs, affirma-t-elle ! Si Jean trouvait qu'elle était excessive, il admettait assez facilement qu'aujourd'hui, nous devons être des acteurs de changements, quelle ambition !

Les burn-out, productions de nos sociétés modernes devaient être comptabilisés comme un indicateur de mal-être au travail ! s'exclama Camille.

Bon, nous n'irons pas jusque-là, dit d'une voix pincée Léonie. Ce qui est important pour moi c'est la diversité culturelle, nous devons accueillir dans nos entreprises des personnes représentatives de notre « monde », des beaux, des grands, des nains, des étrangers, des handicapés, des bizarres....et pour cela nous devons créer des espaces culturels pour être ensemble, se parler, créer, jouer...

À côté Julien répondit à Léonie : tu vis dans un monde de bisounours, il est temps de revenir à la réalité. On doit bosser pour gagner.... Léonie hurlant : euh quoi ? gagné quoi ? Allez va plus loin ?

Carine Deconinck se souvint qu'elle dû interrompre la discussion. Une chose à la fois devait être traitée. Ce qui la préoccupait, c'était la communication et ce qui est mis en avant, rendu visible, l'image, l'histoire que l'on transmettait à propos de la fondation. Elle avait été à l'origine de ce projet « Récits d'expérience » justement pour contre-balancer ces processus de communication qui semblaient cultiver de plus en plus des méthodes et des outils de la société néolibérale. Elle voulait créer une tension qui permette d'interroger le paradoxe historique encore bien présent dans la Fondation. Elle en avait assez des chiffres (d'affaires, de rentabilité, de collaborateur, etc.). Le langage utilisé montrait à quel point la Fondation n'était plus guidée par la démocratie culturelle, si elle l'avait été réellement un jour .

Elle reprit l'animation de la réunion et proposa de faire le récit de son expérience au sein de la Fondation, de parler de son vécu. Carine Deconinck ne savait pas convaincre. Elle n'avait jamais pu obtenir beaucoup de reconnaissance de ce travail sur les récits d'expérience. Après son récit, le silence le plus total régnait dans la salle de réunion. Son vécu n'était pas discutable, évidemment. Il avait permis de mettre du sens, des mots sur une expérience qu'eux tous avaient vécue. Une effervescence collective et des discussions sur les points de convergence s'étaient amorcées et il était clair pour toute l'équipe que le travail de l'agence dépassait le « renforcement des collaborations » ! »

« Monsieur Delaive, vous appelez ça un récit ? »

Bam ! Comme d'habitude, Alexandre Dubuisson, celui par lequel les grâces et les disgrâces descendent dans la ligne hiérarchique, avait parlé d'un ton tranchant, sans appel.

« C'est une très mauvaise histoire, complètement tarabiscotée, absolument complexe et fondamentalement indéchiffrable ». Monsieur Dubuisson adorait les adverbes. L'ambiance de la salle de réunion climatisée, sinistre, impeccable, se refroidit encore.

« On vous a commandé un récit édifiant. Un récit qui permet aux gens simples de se représenter comment la société belge a réussi, à l'occasion de la crise de légitimité politique des années 20, à perpétuer le système économique en le

conciliant avec le prêchi-prêcha gauchiste de la démocratie culturelle. Et vous arrivez avec une dissertation ennuyeuse qui montre que ça n'aurait pas dû être possible ! Convincez, mon vieux. C'est pour ça qu'on vous paye ».

Tous les membres de la commission avaient attendu qu'il s'exprime. Les plus fayots avaient servilement opiné pendant qu'il parlait. Chez d'autres, on sentait la gêne. Delaive s'était vu confier une tâche impossible. Impossible, mais indispensable. C'est vrai que tout roulait comme au bon vieux temps de ce qu'on appelait les trente glorieuses, au siècle passé. Mais l'histoire, si elle se répète, laisse des traces à chaque passage. Une tension restait perceptible dans une population où les plus anciens se rappelaient la soi-disant crise pétrolière et la dégradation, par paliers successifs, de la situation de la majorité des gens. Le vernis de la démocratie culturelle n'arrivait pas à changer ce vécu.

« Il paraît que vous êtes notre meilleur créatif. Étonnez-nous ! Soyez audacieux ! Et concret ! Les gens veulent du concret ! » relance Dubuisson. Il était à la tête du service differentia depuis peu. Il savait qu'il fallait frapper vite et fort, et que la suite de sa carrière en dépendait. Il avait été bluffant à la fédération de l'agroalimentaire, et tout le monde espérait qu'il arriverait à bluffer ici aussi. Les experts de l'observatoire de la diversité estimaient que si on tenait encore 15 ans, la population aurait perdu les repères qui empêchent l'adhésion aux nouvelles politiques.

Quinze étages plus bas, au pied de l'immeuble de differentia, le service public démocratie culturelle, Léon venait de rendre son dernier souffle. Léon était un militant anarchiste, devenu SDF, qui venait chaque jour s'asseoir sur l'esplanade devant l'entrée, muni d'un carton qui portait une phrase de Gorki « le mensonge, c'est la foi des maîtres et des esclaves ! La vérité, c'est le dieu des hommes libres ! ».

Il restait là, à parler aux gens, à expliquer ce qu'il pensait du Nouveau Pacte Social (NPS) qui avait été établi en 2025, avec l'appui résigné des syndicats, à l'occasion de la 8e réforme de l'État. Mais, pendant ce temps, son état à lui se dégradait. Il devenait – le savait-il ? – un témoignage visible du mensonge qu'il dénonçait. Et voilà que ce témoignage avait disparu.

**Une version audio de ce texte existe sur notre site web :**

*<https://www.psychiatries.be/reconnaissance-et-emancipation/croissance-et-democratie-culturelle/>*

*Lecture par l'Ekschize Compagnie :  
Geert Seminck, Angélique Mujari,  
Christian Legrève, Jean-François Pressia.*

*Enregistrement, montage, mixage :  
Michov Gillet. Merci à Camera etc.*

## POUR ALLER PLUS LOIN : « SANTÉ MENTALE » & « CROISSANCE »

### BIBLIOGRAPHIE : DÉMOCRATIE CULTURELLE

- **Les droits culturels. Déclaration de Fribourg.** Téléchargeable sur [droits-culturels.org](https://droits-culturels.org)
- **Paideia. Pour une nouvelle culture de l'action publique.** IIEHD et Réseau culture 21, 2015. Téléchargeable sur <https://reseauculture21.fr/>
- **MEYER-BISCH, Patrice. La valorisation de la diversité et des droits culturels.** In : Hermès, 2008/2, n°51, pp. 59-64.
- **MEYER-BISCH, Patrice, GANDOLFI, Stefania, BALLIU, Greta (éds). Souveraineté et coopérations. Guide pour fonder toute gouvernance démocratique sur l'interdépendance des droits humains.** Genève, Globethics.net, 2016.

Cet ensemble de documents tourne autour de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels. Celle-ci promeut la protection de la diversité et des droits culturels au sein du système des droits de l'homme. Elle est le fruit d'un travail de 20 ans d'un groupe international d'experts coordonné par Patrice Meyer-Bisch.

L'article 2 de la Déclaration de Fribourg présente les définitions suivantes :

« a. le terme «**culture**» recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement ;

b. l'expression «**identité culturelle**» est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ;

c. par «**communauté culturelle**», on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et

développer. »

La Déclaration décline alors huit droits culturels :

- Article 3a : Choisir et respecter son identité culturelle
- Article 3b : Connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures
- Article 3c : Accéder aux patrimoines culturels
- Article 4 : Se référer, ou non, à une ou plusieurs communautés culturelles
- Article 5 : Participer à la vie culturelle
- Article 6 : S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles
- Article 7 : Participer à une information adéquate (s'informer et informer)
- Article 8 : Participer au développement de coopérations culturelles

+ les articles suivants qui précisent :

- Article 9 : Principes de gouvernance démocratique
- Article 10 : Insertion dans l'économie
- Article 11 : Responsabilité des acteurs publics

### Extrait de la brochure Paideia :

#### « 1. Qu'est-ce qu'un droit culturel ?

*Les droits culturels sont les droits d'une personne, seule ou en commun, de choisir et d'exprimer son identité, ce qui suppose la possibilité d'accéder aux ressources culturelles (les savoirs) qui sont nécessaires à son processus d'identification tout au long de sa vie. Ainsi, ils regroupent à la fois les droits qui protègent l'identité (non-discrimination ou respect de l'identité, liberté de pensée, de conscience, de religion...), les moyens d'expression de cette identité (liberté d'expression, droit de participation à la vie culturelle, droit d'utiliser la langue...) et l'accès aux diverses ressources nécessaires pour la construction de l'identité (droit à l'éducation, à l'information, liberté d'association, accès aux patrimoines).*

#### 2. Droit culturel et droit à la culture : quelle différence ?

*Le « droit à la culture » est un peu vague et peut signifier simplement que toute personne a droit*

à une vie suffisamment riche en culture. Les droits culturels indiquent des droits, des libertés mais aussi des responsabilités et obligations plus précises. Ils concernent le respect de l'identité et des libres choix de se référer à des ressources culturelles qui lui permettent de vivre librement dans la diversité de son milieu actuel, d'en comprendre la lisibilité tout en étant ouvert à d'autres références et d'autres patrimoines. La Déclaration de Fribourg indique huit droits culturels spécifiques présents dans les instruments juridiques internationaux. (...)

#### **4. Pourquoi passer par le droit ?**

Les droits culturels relèvent de l'intime de chacun, c'est si facile de passer à côté ! Les droits culturels comme tous les autres droits de l'homme sont d'abord des normes politiques qui nécessitent une protection juridique pour ne pas rester lettres mortes. Ce sont des normes politiques qui permettent peu à peu de définir des stratégies et des obligations juridiquement contraignantes dans toutes les politiques publiques. (...)

#### **6. Artistique et culturel » : la même chose ?**

Les arts paraissent parfois comme le cœur du culturel et de la création. Mais le domaine artistique est un sous-système de l'ensemble culturel, au même titre que les sciences, les langues, les éthiques, religieuses ou non, l'éducation, l'information, les sports, les modes de vie au quotidien. Ces domaines se répondent et ont en commun la création et la circulation du sens à travers les diverses activités. Cela ne signifie pas cependant que tout est dans tout : chaque domaine a sa spécificité et sa fécondité pour les autres et pour la société.

#### **7. Quel lien entre les droits culturels et la diversité ?**

Les droits culturels sont une réponse à une menace d'uniformisation culturelle et permettent de refuser d'être « googlisé » culturellement. Comment ? Ils permettent une protection mutuelle entre les droits individuels de libre choix et la diversité culturelle. Par exemple, le droit de pratiquer sa langue est universel et il suppose le respect des liens que chaque personne entretient avec sa, ou ses langues particulières. La réalisation du droit individuel implique des politiques raisonnables de protection de la diversité

culturelle correspondante. Universalité et diversité culturelle ne s'opposent pas mais forment un couple inséparable. L'universalité n'est pas le plus petit dénominateur commun ; elle est le défi commun, celui qui consiste à cultiver la condition humaine par un travail permanent sur nos contradictions communes. Elle ne s'oppose pas à la diversité, elle en est l'intelligence et le recueil. »

#### **L'article de Patrice Meyer-Bisch (2008)**

présente le contexte et les arguments de la **valorisation des droits culturels**. Notamment la place des droits culturels parmi l'ensemble des droits humains et leur articulation à l'universalité. Quelques extraits :

« C'est pourquoi les droits culturels, « conducteurs de sens », renforcent et relient les autres droits à leur fondement commun : la dignité sous ses mille et une formes ».

« Les droits culturels permettent de penser et de valoriser la diversité par l'universalité, et réciproquement. L'universalité n'est pas le plus petit dénominateur commun ; elle est le défi commun, celui qui consiste à cultiver la condition humaine par un travail permanent sur nos contradictions communes. Elle ne s'oppose pas à la diversité, elle en est l'intelligence et le recueil. »

Il insiste sur la double nécessité des protéger les personnes et les milieux (patrimoines, systèmes sociaux ...) sans lesquels les droits individuels n'ont pas de sens. Ces milieux sont toujours composites et les personnes (elles-mêmes composites) apprennent y chercher du sens.

« Seuls existent des milieux culturels composites (comme le sont les milieux écologiques), plus ou moins riches d'œuvres culturelles auxquelles les personnes peuvent faire référence. Par « œuvres culturelles » ou « biens culturels », on peut entendre des savoirs (être, faire, transmettre), des choses et des institutions. C'est la personne qui est au centre et qui choisit et compose son milieu culturel avec les références auxquelles elle peut avoir accès. »

**Le Guide pour fonder toute gouvernance démocratique sur l'interdépendance des droits humains (2016) explique la base normative** assurée par l'approche basée sur les droits de l'homme (ABDH) en développement

et d'autre part sa mise en œuvre à travers une gouvernance démocratique incluant toutes les personnes.

Dans l'ABDH, chaque personne, chaque société, chaque culture démocratique peut être considérée en développement. Les droits de l'homme garantissent des capacités qui forment les seuils de toutes les libertés. La méthode proposée est d'opérer une progression par niveau d'exigence.

- Le niveau 1 présente les caractéristiques qui devraient être communes à toutes les ABDH : une approche non pas fondée sur les besoins (= des manques à combler par des transferts de matériel, de conseil, de financement => non seulement on ne développe pas les droits de l'homme mais on risque de les retarder), mais une approche qui s'appuie sur les capacités à valoriser et développer. D'accord pour les transferts dans un cadre limité (humanitaire), d'accord pour une analyse des besoins si elle conduit à faire valoir les capacités pour les combler. Par ailleurs, les droits de l'homme ne doivent pas être réduits à leur dimension juridique ; ils sont avant tout des principes politiques transversaux qui doivent être mis en œuvre de façon juridique, mais aussi de façon culturelle, économique et sociale dans l'esprit d'une responsabilité commune.
- Le niveau 2 est centré sur les personnes et sur les tissus sociaux : les personnes, leurs familles et communautés sont au centre à toutes les étapes du processus. L'objectif est d'augmenter les capacités de liberté des personnes (= une liberté de mener une vie digne).
- Le niveau 3 se concentre sur l'interdépendance entre les droits de l'homme, et s'appuie pour cela sur les capacités. Chaque droit de l'homme est à la fois une fin et un moyen du développement personnel et social. L'interdépendance des droits est la réelle puissance de la dynamique de développement.
- Le niveau 4 développe les spécificités liées à la clarification du rôle des droits culturels et des droits économiques. Les droits culturels sont essentiels à la compréhension des liens sociaux, à la formation des identités et donc la construction d'un bien commun à tous les hommes.

C'est l'exercice des l'ABDH qui constitue une culture démocratique. (Cette partie donne un cadre pour une approche inclusive qui articule tous les droits de l'homme pour chacun).

- **Démocratie culturelle & démocratisation de la culture. In : Repères, n°4-5, juin 2014.**

Cette revue de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles consacre un dossier à la démocratie culturelle. L'angle d'analyse est historique et structuré autour de la distinction entre « démocratisation de la culture » et « démocratie culturelle ».

La démocratisation de la culture est orientée vers la multiplication des lieux culturels et leur accessibilité à tous les publics (1921 : bibliothèques publiques ; après 1945 : Tournées Arts et vie, Théâtre National, Discothèque Nationale ; après 1970 les institutions culturelles de proximité : maisons de la culture, foyers culturels.)

La démocratie culturelle critique l'approche d'une politique culturelle qui transmettrait les sensibilités dominantes et donc l'ordre social existant. Elle entendait « *assurer une reconnaissance des productions culturelles populaires ou minoritaires face à des standards culturels qui étaient considérés comme liés aux classes dominantes, contribuant ainsi à la reproduction des inégalités sociales.* » (p. 13) Marcel Hicter, lors des assises culturelles de 1977, présentait ainsi les enjeux de la démocratie culturelle : « *il n'y a pas de culture extérieure à l'Homme, pas de matière culturelle à quoi il faut faire accéder le peuple, qu'il faut porter au peuple, que l'on puisse lui contreplaquer. La culture n'est ni la connaissance ni l'érudition ; la culture est une attitude, une volonté de dépassement personnel total, de son corps, de son cœur, de son esprit, en vue de comprendre sa situation dans le monde et d'infléchir son destin ; c'est la prise de conscience du besoin de s'exprimer et la maîtrise du ou des moyens de cette expression, c'est être l'Homme du terrain et non l'Homme des gradins, l'Homme du jeu et non l'Homme du spectacle.* » (p.14)

À travers la démocratie culturelle passait une volonté de transformation sociale (valorisation des cultures minoritaires) qui apparaîtra comme

illusoire dans les années 80 qui a parfois conduit vers un repli sur une politique de diffusion. Néanmoins, les années 70 auront vu s'amplifier un maillage culturel considérable où se côtoient les maisons de jeunes (1971), maisons de la culture et foyers culturels (1970), centre d'expression et de créativité (1976), télévisions locales et communautaires (1976)... à côté des associations d'éducation permanente.

- **DE MUNCK, Jean. Comment renouveler le projet de démocratie culturelle ? CriDIS, 56, 2017.**

L'article montre comment le projet de démocratie culturelle a orienté les politiques culturelles de la Communauté française depuis sa fondation.

Il identifie deux noyaux normatifs de cette politique :

- l'art comme émancipation
  - origine : la « critique artiste » (Boltanski et Chiapello) sur le sens et sur les codes (≠ la critique sociale)
  - mais cette critique est sans cesse récupérée dans le capitalisme (dans les entreprises -> consumérisme et par l'État -> subvention) : innovation, avant-garde...
  - le défi est de préserver cette dynamique de la culture (le sens, les systèmes symboliques...) face aux forces sociales et économiques qui tentent de l'instrumentaliser
- la démocratie associative de type 2 (depuis les années 60)
  - beaucoup plus volatile que celle des piliers qui ont caractérisé la société politique belge depuis la fin du 19e siècle : mutuelles, syndicats, groupes professionnels, associations diverses (de « catéchèse », d'« éducation populaire ») qui vont former un corps intermédiaire dans l'État libéral -> État social.
  - nouveaux domaines/luttes spécifiques : santé mentale, environnement, paix, tiers-monde, femmes, homosexuels...
  - « *La subjectivité n'est plus, dans ce modèle, définie à partir de son rôle ou d'un statut assigné (genre, classe,*

*tradition religieuse etc.), mais à partir d'une pluralité de codages qui la divisent et la multiplient. Elle ne peut s'extraire des médiations sémiotiques, techniques, communicationnelles, qui la connectent au monde, mais ne la figent pas dans des identités pré-données. Le sujet flexible et multiple de cette hypermodernité n'est donc pas isolé et atomisé ; il habite plusieurs mondes culturels et joue sans cesse au traducteur de sa propre vie. »* (p. 10)

- le défi est de maintenir (à la fois entretenir et faire tenir ensemble) cette interculturalité (à la fois associative et subjective)

Puis Jean De Munck présente trois défis nouveaux de la politique culturelle au 21e siècle :

- la question de la qualité de l'espace public médiatique
  - « *Les sociologues connaissent bien les procédures dites d'agenda setting : il s'agit dans ce cas non point d'imposer une interprétation du monde, une doctrine ou un système de croyances (les sociétés libérales sont ouvertes à la discussion, souvent très contradictoire), mais de hiérarchiser les objets d'attention du public, de sélectionner les thèmes-clefs de la discussion et reléguer du coup à l'extérieur du champ de pertinence des thèmes de discussion jugés non-médiatiques. Ces effets d'agenda sont plus puissants que la censure directe. De même, les effets de framing et de priming peuvent être constatés tous les jours : le framing consiste à délimiter un champ de pertinence, le priming à suggérer (sans imposer), par répétitions et surexpositions, une interprétation des images. Par ces procédés, l'espace public a cessé d'être un espace strictement littéraire ouvert à l'herméneutique ; il est devenu un environnement perceptif dans lequel le public se trouve totalement immergé, et où l'effort d'interprétation libre et distanciée présente un coût très important.* » (p. 12)
  - il insiste sur la nécessité d'articuler le sensible et l'intelligible « *Je ne pense pas qu'on puisse combattre ces nouveaux régimes idéologiques sans recourir aux outils de la critique culturelle. Ce qui*



*est en jeu, c'est bien le médium, le code, la logique de l'énonciation, beaucoup plus qu'une censure externe exercée par des autorités invisibles. Par exemple, le rapport distancié à l'actualité est devenu très difficile en raison des logiques narratives de story-telling qui envahissent les news (le concept de « journal télévisé » est devenu inadéquat pour saisir le flux médiatique). Celles-ci semblent presque immunisées contre des logiques argumentatives qui raccorderaient les situations à des principes abstraits plutôt qu'à des schèmes d'évènements. » (p. 13)*

- et permettre des expressions dissonantes. « *Il s'agit aussi de soutenir des espaces publics alternatifs où des codes, des genres et des formats culturels différents peuvent être libérés des contraintes du système médiatique dominant*<sup>11</sup>. *Il s'agit de soutenir des lieux d'élaboration du sens et des savoirs irréconciliables avec les modes dominants de communication.* » (p. 13)
- la question des intermédiations des experts-profanes
  - = les intermédiations associatives qui permettent une passerelle qui traduise et exprime les préoccupations citoyennes vers la « *culture technique, juridique et experte* » des politiques et administrations.
- la question de la critique du consumérisme.
  - le défi est de trouver des alternatives à la culture du marché (productivisme, compétition, consumérisme, plaisirs standardisés). Ces alternatives passent souvent par des expériences de subjectivation de sujets singuliers,

pluriels, divisés. Ceux-ci cherchent alors à « agir » parmi leurs propres paradoxes vers, par exemple, un développement durable, un travail collaboratif, des biens communs, une consommation citoyenne.

## BIBLIOGRAPHIE : CROISSANCE

La croissance est un tel lieu commun de notre époque qu'il n'est sans doute pas utile de l'amplifier d'une bibliographie. Le versant critique peut être puisé dans la bibliographie sur la décroissance.

Et par ailleurs, pour avoir quelques perspectives du lien entre croissance et bien-être, on peut notamment se référer aux analyses que le Centre Franco Basaglia a publiées sur la justice sociale, notamment :

- **CROUFER, Olivier. *Les utilitaristes : une société juste est une société heureuse.* Centre Franco Basaglia, 2013. Téléchargeable sur [www.psychiatries.be](http://www.psychiatries.be)**
- **CROUFER, Olivier. *Jusice sociale et « bien-être ».* Liège, Centre Franco Basaglia, 2014. Téléchargeable sur [www.psychiatries.be](http://www.psychiatries.be)**

Cette analyse est téléchargeable sur [www.psychiatries.be](http://www.psychiatries.be)  
1ère édition, décembre 2019

Editeur responsable :

Centre Franco Basaglia asbl,  
Chaussée des Prés, 42, 4020, Liège.

Courriel : [educationpermanente@psychiatries.be](mailto:educationpermanente@psychiatries.be)



Avec le soutien de la fédération  
Wallonie-Bruxelles :

